



Déclaration liminaire au CSAL du 10 octobre 2023

Monsieur le Président,

Le 1er septembre, la réforme des retraites est entrée en vigueur, mais la CGT n'a pas fini de la combattre. La CGT va tout mettre en œuvre pour limiter les effets nocifs du report de l'âge légal et de l'accélération de la hausse de la durée de cotisation. 64 ans, c'est toujours NON.

Cette réforme est brutale et mal pensée, faite dans le seul objectif de satisfaire aux demandes du patronat avec des mensonges et approximations lors du débat médiatique et parlementaire, un passage en force par 49-3 pour imposer une réforme impopulaire et désormais des décrets écrits à la hâte.

Les personnes éligibles à la clause de sauvegarde (carrières longues permettant de conserver une date de départ d'avant la réforme) ne sont pas informées du dispositif, comme l'a révélé la CGT. Le cumul emploi-retraite ouvrira des droits nouveaux uniquement pour les personnes qui seront parties en retraite à taux plein : cela exclura les personnes ayant des carrières hachées et incomplètes, et bénéficiera avant tout aux personnes qui, en plus d'avoir pu bénéficier d'une bonne carrière, auront la faculté de trouver un nouvel emploi ou de reprendre une activité en auto-entrepreneur.

La retraite progressive sera étendue à des publics qui jusqu'à présent en étaient exclus (fonction publique notamment), mais l'âge d'ouverture de celle-ci étant de deux années avant l'âge légal, le report de ce dernier reculera donc l'accès à ce dispositif dans le futur. Une vague revalorisation des minima est prévue, limitée aux carrières complètes et quelques améliorations largement anecdotiques. Les conséquences de ces choix sont : • une incertitude généralisée quant aux effets concrets de la réforme; • une méconnaissance importante de nos droits restants; • une attaque frontale contre les régimes pionniers : ceux-ci existaient avant la mise en place de la retraite par répartition et ont servi d'exemples et de points d'appui, notamment pour la retraite à 60 ans.

Désormais, le gouvernement organise le déficit structurel de ces régimes en les privant de nouveaux cotisants et des recettes spécifiques qui servaient à leur équilibre. Emmanuel Macron continue de refuser un référendum sur la retraite. Pourtant il est toujours possible de faire marche arrière. Cerise sur le gâteau : en pleine période estivale et presque en catimini, la Macronie a décidé de supprimer le droit aux chèques vacances des retraités à compter du 1er octobre 2023.

Après le passage en force de la réforme des retraites, le pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux sont toujours les revendications prioritaires pour le monde du travail alors que l'inflation galope et que les prix explosent.

La CGT revendique pour tous les agents de la Fonction publique une augmentation urgente de la valeur du point d'indice de 10 % puis un rattrapage des pertes cumulées, son indexation sur l'inflation, l'extension immédiate du Complément de Traitement Indiciaire à l'ensemble des agents de la fonction publique comme mesure d'urgence face à la crise. Au 1er Juillet 2023, le point d'indice a connu une revalorisation de seulement 1,5 %, passant ainsi de 4,85 € à 4,9227 €. Même pas de quoi atteindre la barre symbolique des 5 € !

Pour cacher la misère et faire oublier l'inflation de ces dernières années, le gouvernement a fait paraître, à

grand renfort de communication, le décret (n°2023-702 du 31 juillet 2023) portant création de la fameuse prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la Fonction Publique et donc de la DGFIP. Cette prime forfaitaire, non reconductible, modulable et imposable, a été versée sur le salaire de septembre. Beaucoup ne l'ont pas perçue. Comme toute prime elle ne sera pas prise en compte pour la retraite. Pour la CGT, cette prime ne fera pas avaler la faiblesse de l'augmentation du point d'indice et les petits bricolages sur les grilles.

Plus spécifiquement pour notre champ professionnel, alors que se sont ouvertes des négociations à la DGFIP sur l'indemnitaire, l'intersyndicale de la DGFIP Solidaires, CGT, FO, CFDT-CFTC revendique à minima : • la revalorisation à 200 € mensuels avec application du taux normal de pension civile de l'Indemnité Mensuelle de Technicité inchangée depuis 2017 •

la revalorisation de la valeur du point ACF inchangée depuis 2009 ; • l'attribution de 40 points d'ACF pour l'ensemble des personnels ; • le refus de tout dispositif de rémunération au mérite y compris pour les cadres intermédiaires. • la revalorisation à 50 euros mensuels de l'allocation forfaitaire de télétravail.

Les premiers échos de cette négociation n'augurent rien de bon avec la proposition d'une prime sans lendemain réservée à 18 000 collègues impactés par le fiasco de l'opération GMBI. Dans le même temps, une négociation globale sur la rémunération des fonctionnaires va débiter au niveau fonction publique. Les propos du ministre-spameur Guérini font craindre une offensive de l'individualisation de nos rémunération et le spectre de la rémunération au mérite.

Enfin, malgré les deux dernières augmentations de la valeur du point d'indice, aucune incidence n'en a été tirée sur le barème de la prime de rendement inchangée depuis 2017.

Le tableau de veille sociale à l'ordre du jour de ce CSAL confirme une dégradation des conditions de travail, et la souffrance des agents au quotidien. L'observatoire interne 2023 va dans le même sens. Vous êtes sourd à tous ces indicateurs.

Lors de notre dernière visite aux SDIF d'Avignon la mise en place de gestloc sans aucune préparation a mis les agents en grande difficulté

Les applications TU et SURF sont une catastrophe. C'est une version bêta défailante après dix mois d'installation. Le vrai accident industriel est sous nos yeux. Il ne concerne pas que la Taxe d'Urbanisme mais aussi toute la mission d'évaluation des locaux

Nous constatons par exemple la perte en ligne de vieux permis de construire (avant septembre 2022), quant à ceux de 2023 ??????

Les agents de l'urbanisme sont étonnés de n'avoir aucun boulot, demande de renseignement, réclamation. Quant à la définition des missions et de leurs charges respectives (Évaluation, Gestion TU, Surf) c'est le flou le plus complet.

Aucune liquidation de la TU à ce jour, problème de logiciel. Les communes commencent à demander des explications.

Par ailleurs, vous organisez un cycle de réunions d'échanges avec l'ensemble des agents B et C du département pour faire la promotion du cadre d'objectifs et de moyens 2023-2027 et du plan d'action "démarches inclusives". Au cours de la première réunion pendant plus de 3 heures, vous avez décliné les 18 "objectifs" du COM 2023-2027 sans expliciter la réalité du COM, tant au niveau national que local. En effet, le COM est la traduction à la DGFIP du Nouveau management Public (Nouveau management public)» mais on dit NMP, c'est mieux. De nombreux livres et articles scientifiques et sociologiques sur ce thème démontrent la nocivité de ce modèle pour le service public, car c'est la même politique qui a mis notre Hôpital public à genou. C'est la mise en œuvre dans le secteur public des pires modèles managériaux du secteur privé

Et pour finir, la trajectoire en emplois du COM se traduit par 1515 suppressions d'emplois en 2022, 850 en 2023, 450 en 2024, 50 en 2026 et 850 en 2027, soit 3000 suppressions d'emplois sur la seule période 2023/2027. Est-ce la réponse souhaitée par les agents à leurs difficultés quotidiennes ?

Question subsidiaire : Qu'en ont pensé les salariés de France Télécom ?